



# Lignes directrices pour le service en personne du programme ON y va (à l'intérieur et à l'extérieur)

Période de réponse à la COVID-19

Mis à jour : Juillet 2021



Ce document fournit des lignes directrices aux partenaires du programme ON y va et des programmes menés par des Autochtones qui souhaitent fournir des programmes en personne sûrs, accessibles et de haute qualité pendant la période de réponse à la COVID-19. Il comprend des exigences en matière de politique, de fonctionnement et de pratiques commerciales destinées à compléter les lignes directrices pour des centres pour l'enfant et la famille ON y va 2021. Des informations actualisées sur le COVID-19 sont disponibles en ligne sur la [page Web COVID-19 du Bureau de santé publique de Toronto](#).

## Contenu

Exigences en matière de service en personne.....	2
a) Exigences du Bureau de santé publique de Toronto en matière de prévention et de contrôle des infections.....	2
b) Préinscription et dépistage.....	11
b) Intégration des services de base obligatoires.....	12
c) Informations accessibles au public sur les services fournis.....	12
d) Une programmation et une prestation fondées sur la communauté.....	13
e) Une approche inclusive et fondée sur l'équité.....	13

### Exigences en matière de service en personne

Une programmation ON y va intérieure et extérieure doit être fournie conformément à la [Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario \(mesures adaptables en réponse à la COVID-19\)](#) et à ses règlements. Les programmes ON y va en personne doivent également répondre aux exigences suivantes :

- a) Exigences du Bureau de santé publique de Toronto en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI)
- b) Préinscription et dépistage
- c) Intégration des services de base obligatoires
- d) Informations accessibles au public sur les services fournis
- e) Accès ouvert et gratuit
- f) Une programmation et une prestation fondées sur la communauté
- g) Exigences en matière de niveau de service
- h) Une approche inclusive et fondée sur l'équité

**Remarque :** Les organismes qui fournissent des services par l'intermédiaire d'agences sous-traitantes doivent s'assurer que l'agence sous-traitante respecte les exigences décrites dans ce document.

#### a) Exigences du Bureau de santé publique de Toronto en matière de prévention et de contrôle des infections

Les organismes sont tenus de suivre les directives définies par le Bureau de santé publique de Toronto pour les agences communautaires, les entreprises ou les installations ouvertes au public et les rassemblements en plein air. Ces exigences comprennent :

#### Avant de rouvrir les programmes en personne

- Développer et/ou mettre à jour les politiques et procédures administratives et de PCI afin d'inclure des mesures d'atténuation pour aider à réduire la propagation de la COVID-19.

- Les politiques et procédures liées à la COVID-19 doivent aborder les sujets suivants :
  - Nettoyage et désinfection renforcés des centres ON y va;
  - Distanciation physique, capacité de l'espace et du groupe, et regroupement;
  - Enregistrements sécurisés;
  - Équipement et utilisation des jouets;
  - Programmes en plein air (s'ils sont offerts);
  - Exigences relatives à l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI);
  - Consommation d'aliments et de boissons;
  - Dépistage des symptômes de la COVID-19;
  - Enregistrement des présences;
  - Surveillance et réponse aux rapports sur les symptômes de la COVID-19;
  - Gestion des éclosions;
  - Signalement;
  - Formation du personnel;
  - Établissement des horaires de travail; et
  - Retour au travail des personnes symptomatiques ou des cas confirmés.

#### Nettoyage et désinfection renforcés des centres ON y va et des matériels

- Réviser la fiche de renseignements sur [le nettoyage et la désinfection des lieux publics de Santé publique Ontario](#).
- Consulter la [liste des désinfectants pour surfaces dures à utiliser contre la COVID-19](#) de Santé Canada pour obtenir des renseignements sur le choix, le stockage et l'élimination des désinfectants périmés.
- Les surfaces et les objets fréquemment touchés doivent être nettoyés et désinfectés au moins deux fois par jour et aussi souvent que nécessaire (c'est-à-dire lorsqu'ils sont visiblement sales ou contaminés par des fluides corporels).
- Les jouets et les surfaces fréquemment touchées doivent être nettoyés et désinfectés entre les sessions du programme.
- Les jouets qui ont été mis en bouche ou qui ont été contaminés doivent être nettoyés et désinfectés immédiatement ou placés dans une poubelle pour jouets sales. La poubelle doit être clairement identifiée et inaccessible aux enfants.
- Les objets et les espaces partagés doivent être nettoyés entre chaque utilisation, et un seul groupe à la fois doit avoir accès à un espace ou un équipement partagé.
- Tenir un registre de nettoyage et de désinfection pour suivre et justifier les horaires de nettoyage.
- Il peut être utile de tenir un inventaire pour déterminer les articles à ranger, à déplacer ou à retirer complètement afin de réduire leur manipulation ou les difficultés associées à leur nettoyage (p. ex. les articles poreux ou mous comme les jouets en peluche, les tapis, les sièges en tissu).
- Veiller à n'utiliser que des matériaux qui peuvent être nettoyés et désinfectés (par exemple, évitez les jouets en peluche, la pâte à modeler commune) ou qui sont à usage unique et peuvent être jetés (par exemple, les fournitures de loisirs créatifs).
- Nettoyer et désinfecter les jouets dans un évier à trois compartiments. Les jouets doivent être lavés et rincés avant d'être désinfectés. L'utilisation de deux éviers est acceptable si le lavage et le rinçage sont effectués dans le premier évier.
- Il est également possible de nettoyer et de désinfecter les jouets dans un lave-vaisselle mécanique, à condition que le cycle de rinçage atteigne un minimum de 82 degrés Celsius. Utilisez le lave-vaisselle dans la cuisine uniquement lorsqu'il n'est pas utilisé à d'autres fins (lavage de la vaisselle, préparation des aliments).
- Veiller à ce que les temps de contact requis avec le désinfectant soient atteints.

- Faire sécher les jouets dans une zone désignée, séparée des toilettes, des tables à langer et protégée des sources de contamination.
- Les articles qui ne peuvent pas être facilement nettoyés et désinfectés (par exemple, les livres) doivent être regroupés. Les articles groupés peuvent faire l'objet d'une rotation tous les 7 jours.
  - Ces articles doivent être retirés de la rotation après usage, placés dans un récipient fermé et mis de côté pendant sept jours avant d'être réutilisés.
- Lorsqu'une personne est suspectée d'être atteinte de COVID-19 dans un environnement ON y va, établir un protocole pour déterminer les zones contaminées et procéder au nettoyage et à la désinfection, y compris le calendrier, le moment de la remise en service, les méthodes de nettoyage, l'EPI à utiliser pendant le nettoyage et l'élimination des déchets.
  - Retirer tous les objets qui ne peuvent pas être nettoyés (papier, livres) et les conserver dans un récipient fermé pendant au moins 7 jours.

### Distanciation physique

- Pratiquer la distanciation physique pour maintenir une distance de deux mètres/six pieds entre le personnel, les enfants et les parents/responsables. Les parents/responsables n'ont pas besoin de maintenir une distance physique avec leurs propres enfants.
- La distanciation physique ne doit pas compromettre la surveillance des enfants ou la sécurité, le bien-être émotionnel ou psychologique d'un enfant.
- Encourager les participants à se saluer en utilisant des gestes non physiques (par exemple, un signe de la main ou de la tête ou un « bonjour » verbal) et à éviter les salutations rapprochées (par exemple, les embrassades, les poignées de main).
- Rappeler régulièrement aux enfants et aux adultes de garder leurs « mains pour eux-mêmes ».
- Renforcer les politiques et procédures de non partage. Cela inclut la pratique consistant à ne pas partager la nourriture, les bouteilles d'eau ou d'autres objets personnels.
- Limiter le nombre et les types d'objets personnels qui peuvent être apportés au programme ON y va et veiller à ce qu'ils ne soient pas partagés avec d'autres personnes.
- Les articles personnels (tels que la sucette ou la bouteille d'eau d'un enfant) doivent être clairement étiquetés au nom du participant pour éviter tout partage accidentel.
- Planifier des activités qui encouragent la distanciation physique tout en favorisant l'interaction sociale.
- Éviter les activités qui impliquent le partage d'objets ou de jouets (par exemple, les balles).
- Désigner et gérer les points d'entrée et de sortie afin de contrôler le nombre de participants.
- Échelonner les arrivées, les départs et les pauses afin de réduire les encombrements aux points d'entrée et de sortie et dans les zones communes.
- Si un espace extérieur ouvert est utilisé, utiliser des barrières/structures pour fermer l'espace extérieur du programme et gérer la capacité et la circulation des participants.

### Hygiène des mains

- Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains (concentration d'alcool de 70 à %), à condition que les mains ne soient pas visiblement souillées.
- Éviter de se toucher le visage, le nez et la bouche avec des mains non lavées.
- Couvrir sa toux ou ses éternuements avec son coude ou un mouchoir en papier. Jeter immédiatement le mouchoir à la poubelle et se laver les mains.
- Mettre à la disposition des participants au programme des stations de désinfection des mains (concentration d'alcool de 70 à 90 %).

- Le personnel ON y va doit veiller à ce qu'une bonne hygiène des mains soit pratiquée souvent et lorsque cela est nécessaire (par exemple, après être allé aux toilettes, après avoir couvert une toux ou un éternuement).
- Demander aux participants de se désinfecter les mains à leur arrivée et à leur départ du programme.
- Les prestataires de services ON y va doivent surveiller les fournitures d'hygiène des mains pour s'assurer qu'il y a une quantité suffisante de désinfectant pour les mains, de mouchoirs en papier et de poubelles garnies de sacs en plastique.

#### Taille maximale des groupes et regroupement des participants

- Les fournisseurs de services ON y va sont tenus d'établir une politique concernant la taille maximale des espaces et des groupes afin de réduire la transmission et la propagation de la COVID-19. Ces limites doivent inclure à la fois les participants et le personnel.
- Lorsqu'ils déterminent l'espace et la taille des groupes, les fournisseurs de services ON y va doivent tenir compte de ce qui suit :
  - Les limites de rassemblement précisées par le gouvernement de l'Ontario (par exemple, selon le niveau de la région de santé publique dans le cadre de la réponse à la COVID-19).
  - La capacité de la salle ou de l'espace où les programmes sont offerts et la capacité des participants à maintenir une distance physique d'au moins deux mètres/six pieds.
- Il est recommandé aux fournisseurs de services ON y va de réfléchir à la façon de regrouper les participants lorsqu'ils offrent des programmes en personne, dans la mesure du possible. Le regroupement des participants réduit le risque d'exposition à la COVID-19 et de transmission de celle-ci.
- Voici quelques exemples de la façon dont les fournisseurs pourraient regrouper les participants :
  - Encourager les participants à se rendre en personne à un seul endroit ON y va et à accéder aux programmes virtuels les autres jours;
  - Prévoir du temps pour fournir un soutien individuel en matière d'information et d'orientation;
  - Limiter l'inscription pour que les participants puissent assister en personne une fois par semaine; et
  - Offrir l'inscription à des programmes de plusieurs semaines (par exemple, un groupe de jeu pour tous les âges).

#### Activité physique

- Les participants et le personnel ne doivent pas pratiquer d'activité physique modérée à vigoureuse à l'intérieur.
- Lorsque l'activité physique modérée à vigoureuse a lieu à l'extérieur, une distance physique de 3 mètres doit être maintenue. Les masques ne doivent pas être portés pour les activités de haute intensité en plein air.
- Les gymnases ne doivent être utilisés que pour des activités de faible intensité où les mesures de distanciation physique et les protocoles actuels de port de masque peuvent être respectés.

#### Utilisation et restrictions concernant les équipements et les jouets

- Les centres ON y va sont encouragés à limiter l'utilisation de jouets et d'équipements partagés dans la mesure du possible.
- Les centres ON y va doivent retirer et cesser d'utiliser tout jouet fait de matériaux poreux (p. ex., les jouets en peluche), car ils ne peuvent être nettoyés et désinfectés efficacement.

- Les jouets et le matériel doivent être nettoyés et désinfectés entre les utilisateurs ainsi qu'entre les groupes de programmes.
- Si du matériel sensoriel (par exemple, de la pâte à modeler, de l'eau, du sable, etc.) est proposé, il doit être fourni pour un usage individuel et unique.

### Pratiques sûres en matière d'enregistrement et de présence

- Le fait de s'inscrire à l'avance aux programmes et aux services permet de favoriser un enregistrement sûr et rapide des enfants et des familles.
- Tenir un registre des présences quotidiennes de toutes les personnes participant au programme ON y va en plein air. Cela inclut, sans s'y limiter, le personnel, les familles, les agents d'entretien, le personnel des organismes partenaires et les employés des agences gouvernementales.
- Les registres doivent contenir les informations suivantes : nom, organisation, coordonnées, date et heure d'arrivée et de départ, motif de la visite, zones visitées et signatures des participants adultes confirmant que les réponses sont négatives lors du dépistage effectué le jour du programme avant la participation.
- Les registres doivent être conservés sur place et, outre le nom et les coordonnées, doivent indiquer l'heure approximative d'arrivée et de départ de chaque personne.
- Les registres doivent être tenus à jour et disponibles pour faciliter la recherche des contacts en cas de cas ou d'éclosion de COVID-19 confirmés (par exemple, dans les 24 heures suivant un cas ou une éclosion confirmés).
- Les visiteurs non-inscrits ne doivent pas être autorisés à assister au programme ON y va.
- Assurer la confidentialité et le caractère privé des registres de présence.
- Déterminer une zone pour l'enregistrement des présences.
  - Cette zone doit être clairement identifiable.
  - Afficher des panneaux dans un endroit visible expliquant clairement le processus d'enregistrement et de contrôle des présences et les règles et conditions de participation au programme (voir les [affiches pour les entrées](#) à titre d'exemple).
  - La zone doit permettre une distance minimale de deux mètres/six pieds entre le personnel et la personne qui s'enregistre.
  - Placer du ruban adhésif, des panneaux ou d'autres marqueurs visuels sur le sol et la table pour aider à maintenir une distance physique.
  - Mettre à la disposition des participants un désinfectant pour les mains à leur arrivée et après avoir signé le registre de présence.
- [Améliorer la signalisation en téléchargeant, imprimant et affichant des panneaux](#) dans un endroit visible pour sensibiliser les gens aux mesures de santé et de sécurité qui aident à prévenir la propagation de la COVID-19, telles que :
  - [Distanciation physique](#)
  - [Protégez-vous](#)
  - [Information sur la COVID-19](#)
  - [Lavez-vous les mains](#)
  - [Couvrez-vous la bouche lorsque vous toussiez](#)
- Voici d'autres suggestions pour promouvoir la sécurité des enregistrements en personne :
  - Encourager la circulation à sens unique dans tout l'espace;
  - Nettoyer et désinfecter souvent les surfaces fréquemment touchées; et
  - S'il est nécessaire d'entreposer des articles personnels (par exemple, des poussettes, des sacs à couches, etc.), il est recommandé d'élaborer des politiques visant à promouvoir la distanciation physique lors de l'accès à l'espace ainsi que le nettoyage régulier.

## Utilisation de masques médicaux et d'équipements de protection individuelle (EPI)

- Tous les membres du personnel et les participants ON y va sont tenus de porter des masques médicaux et des lunettes de protection (par exemple, un écran facial ou des lunettes de protection) lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur, y compris dans les salles du personnel et les couloirs.
- Tous les membres du personnel et les participants ON y va sont tenus de porter des masques médicaux à l'extérieur lorsque la distance physique (6 pi/2 m) ne peut être maintenue.
- Les parents/les responsables/les visiteurs essentiels doivent porter un couvre-visage ou un masque non médical à l'intérieur.
- Tous les enfants âgés de 2 ans et plus sont encouragés à porter un masque non médical ou un couvre-visage à l'intérieur. Les enfants de la première année et plus sont tenus de le faire.
- Le masque n'est pas nécessaire pour les participants à l'extérieur lorsque la distance physique de 6 pieds/2 mètres peut être maintenue.
- Des exceptions raisonnables à l'obligation de porter un masque doivent être mises en place par les fournisseurs de services ON y va. Les exceptions au port de masques pourraient inclure des situations où un enfant ne peut tolérer le port d'un masque, des exemptions raisonnables pour des conditions médicales, etc.
- Les fournisseurs de services ON y va doivent documenter leurs exigences et leurs exemptions relatives aux masques (par exemple, dans leur politique COVID-19).
  - Veuillez noter que, bien que les prestataires puissent choisir de stipuler dans leur politique la nécessité d'obtenir un certificat médical pour une exception liée à une condition médicale, il ne s'agit pas d'une exigence du ministère/BSPT et cette pratique est déconseillée en général.
- Les masques doivent être remplacés lorsqu'ils sont humides ou visiblement souillés.
- Le personnel ON y va doit garder à l'esprit qu'il peut être difficile de remettre un masque et des protections oculaires correctement (c'est-à-dire sans contamination) après les avoir enlevés, notamment en raison des interactions spontanées qui peuvent se produire lorsqu'on travaille avec de jeunes enfants.
- Afin d'assurer la santé et la sécurité des programmes ON y va en personne, le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs fournit chaque mois des masques médicaux et des lunettes de protection (écrans faciaux). Veuillez contacter [earlyon@toronto.ca](mailto:earlyon@toronto.ca) si vous avez besoin de commencer ou d'apporter des changements à un approvisionnement existant.

## Nourriture et boissons

- Les programmes et services ON y va doivent être offerts de manière à maintenir une distance physique d'au moins six pieds/deux mètres entre tous les individus à tout moment, y compris lorsqu'ils consomment de la nourriture ou des boissons.
- Les prestataires peuvent envisager les meilleures pratiques suivantes concernant la fourniture de nourriture et de boissons :
  - Promouvoir une bonne hygiène des mains avant et après avoir mangé.
  - Promouvoir des pratiques de port de masque sûres avant et après le repas, y compris le rangement sûr du masque lorsqu'il n'est pas utilisé.
  - S'assurer qu'il n'y a pas de buffet ou de méthodes de libre-service pour fournir de la nourriture ou des boissons.
  - S'assurer qu'il n'y a pas de partage de nourriture entre les participants.
  - Si de la nourriture ou des collations sont fournies, les pratiques suivantes sont suivies :
    - La nourriture est servie en portions individuelles.

- Une bonne hygiène des mains est pratiquée lorsque le personnel prépare la nourriture et tout le monde une bonne hygiène des mains avant et après avoir mangé.
- Il n'y a pas de partage d'objets (par exemple, salière, cuillère de service, etc.).
- S'assurer que si un micro-onde doit être utilisé, il est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.

### Former le personnel

- Tout le personnel doit passer en revue les [modules de formation](#) élaborés par les services à l'enfance de Toronto pour les fournisseurs de services ON y va avant l'ouverture.
- Tout le personnel ON y va doit connaître les signes et symptômes associés à la COVID-19. Visitez la [page web du Bureau de santé publique de Toronto](#) pour plus d'informations.
- Former le personnel pour qu'il connaisse et puisse mettre en œuvre les politiques et procédures de PCI et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Consultez les [ressources de Santé publique Ontario](#).
- Les prestataires doivent tenir un registre du personnel qui a étudié ces modules de formation, ces politiques et ces procédures (c'est-à-dire demander au personnel de signer et de reconnaître qu'il a étudié la formation et les politiques et procédures liées à la COVID-19).

### Modifications du programme

- Déplacer les bancs ou les places assises pour assurer une distance physique de deux mètres/six pieds, si possible.
- Retirer les chaises autour des tables des espaces de programme pour éviter que les participants ne se rassemblent.
- Installer des poubelles à mains libres dans les espaces extérieurs du programme.
- Les organismes peuvent offrir des programmes en plein air dans un espace extérieur désigné ou offrir des programmes mobiles (p. ex., des marches organisées). Si les organismes choisissent d'offrir une programmation mobile, le personnel ON y va doit désigner un point de départ pour la promenade. Avant le début de la promenade, les participants doivent s'être inscrits à l'avance et avoir subi un dépistage. Pendant la marche, le personnel et les participants doivent maintenir une distance minimale de deux mètres/six pieds.

### Toilettes

- Des toilettes spécifiques devraient être désignées pour des programmes spécifiques lorsque cela est possible (c'est-à-dire éviter que des personnes de différents programmes se retrouvent dans les mêmes toilettes en même temps).
- Nettoyer et désinfecter les toilettes au moins deux fois par jour.
- Désinfecter les surfaces fréquemment touchées, comme les barres d'appui, les rampes, les poignées de porte, les poignées de robinet et les surfaces des toilettes, au moins deux fois par jour ou entre deux groupes et aussi souvent que nécessaire, c'est-à-dire si elles sont visiblement sales ou utilisées par une personne symptomatique.
- Des réserves de savon liquide et de serviettes en papier doivent être stockées régulièrement.
- Tous les adultes (personnel, parents/responsables, visiteurs essentiels) doivent porter un couvre-visage ou un masque non médical lorsqu'ils se trouvent dans les locaux, y compris dans les toilettes et autres zones partagées.
- Dans la mesure du possible, ouvrez les fenêtres pour permettre la circulation de l'air et la ventilation.

### Exclusion des participants et du personnel qui tombent malades

- Il est recommandé [au personnel, aux étudiants en stage et aux participants](#) présentant des symptômes de COVID-19 de se rendre dans un centre d'évaluation pour y subir un test dès que possible, et de s'isoler chez eux jusqu'à ce que leur résultat soit disponible.
- Si un enfant ou un parent/responsable présente des symptômes pendant le programme ON y va en plein air, séparez-le immédiatement du reste de son groupe, renvoyez-le chez lui et orientez-le vers un centre d'évaluation du COVID-19 et vers les informations sur la COVID-19 du Bureau de santé publique de Toronto.
- Nettoyer et désinfecter l'endroit immédiatement après que les enfants et les parents/responsables présentant des symptômes ont été renvoyés chez eux, et porter un équipement de protection individuelle pendant cette opération.

### Répondre aux cas suspects ou positifs de COVID-19

- Le personnel ON y va, les étudiants en stage, les enfants et les participants adultes présentant tout symptôme nouveau ou s'aggravant de COVID-19, comme indiqué dans l'outil de dépistage, même ceux qui ne présentent qu'un seul symptôme, doivent rester à la maison jusqu'à ce que :
  - Ils reçoivent un résultat négatif au test COVID-19
  - Ils reçoivent un diagnostic alternatif d'un professionnel de la santé, ou
  - Cela fait 10 jours que les symptômes sont apparus et ils se sentent mieux.
- Le personnel ON y va, les étudiants en stage, les enfants et les participants adultes qui ont un cas confirmé de COVID-19 doivent s'auto-isoler à la maison pendant 10 jours à partir du jour où leurs symptômes sont apparus.
  - Ils peuvent retourner au programme ON y va après 10 jours s'ils n'ont pas de fièvre (sans prendre de médicaments) et si leurs symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures
  - Le personnel ON y va, les enfants et les participants adultes qui sont pris en charge par le BSPT doivent suivre les instructions du BSPT pour déterminer quand retourner au programme ON y va.
- [Le personnel, les enfants et les participants adultes ON y va exposés à un cas confirmé de COVID-19](#) doivent être exclus de tout programme ON y va pendant 14 jours :
  - Ces personnes doivent s'auto-isoler à la maison et surveiller l'apparition de symptômes pendant les 14 jours suivants.
  - Les personnes qui ont été exposées à un cas confirmé de COVID-19 doivent se faire tester dès l'apparition de symptômes.
  - Si elles sont asymptomatiques, les personnes qui ont été exposées sont également encouragées à se faire tester à tout moment dans les 14 jours suivant l'exposition potentielle. Elles devront continuer à s'auto-isoler pendant 14 jours même si le test est négatif.
- Le personnel et les participants au programme ON y va qui sont pris en charge par le bureau de santé publique de Toronto (BSPT) (par exemple, les cas confirmés de COVID-19, les contacts étroits des cas) doivent suivre les instructions du BSPT pour déterminer quand retourner au programme ON y va.
- Le personnel doit également se présenter à son service de santé et de sécurité au travail avant de reprendre le travail, le cas échéant.
- Il n'est pas nécessaire que le personnel ou les participants fassent des tests de dépistage pour pouvoir réintégrer les programmes ON y va.
- Tous les contacts du ménage asymptomatiques de personnes symptomatiques doivent s'isoler jusqu'à ce que le membre du ménage symptomatique :
  - reçoive un résultat négatif au test COVID-19, ou

- reçoive un autre diagnostic de la part d'un professionnel de la santé.
- Si la personne symptomatique est positive, ou n'est pas testée et ne reçoit pas de diagnostic alternatif d'un professionnel de la santé, la personne symptomatique doit s'isoler (y compris des membres de son ménage) pendant 10 jours à compter de l'apparition des symptômes, et tous les contacts du ménage doivent s'isoler jusqu'à 14 jours après leur dernier contact avec la personne symptomatique. Si le cas positif n'est pas en mesure de s'isoler des autres membres du ménage, les contacts du ménage doivent s'isoler pendant 14 jours supplémentaires après que le cas positif ait terminé son isolement de 10 jours.

### **Signaler les cas positifs de COVID-19 au Bureau de santé publique de Toronto et aux services à l'enfance de Toronto.**

Les prestataires de services ON y va doivent immédiatement signaler les cas confirmés en laboratoire chez les enfants, le personnel, les parents/tuteurs ou les volontaires/étudiants au BSPT en remplissant le formulaire en ligne : [Formulaire de notification COVID-19 du BSPT pour les établissements de garde d'enfants et ON y va.](#)

Les fournisseurs de services ON y va doivent également signaler à leur conseiller ON y va et à [EarlyON@toronto.ca](mailto:EarlyON@toronto.ca) tout cas confirmé de COVID-19 (c'est-à-dire un résultat positif au test de COVID-19) chez un membre du personnel, un enfant, un parent/responsable ou un visiteur essentiel, et/ou la fermeture du programme.

Vous pouvez accéder à un soutien supplémentaire en appelant le 416-338-7600 pendant les heures de service (de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi) ou en appelant le 3-1-1 en dehors des heures de service ou en envoyant un courriel à [publichealth@toronto.ca](mailto:publichealth@toronto.ca) ou [ChildCarePAC@toronto.ca](mailto:ChildCarePAC@toronto.ca)

#### **Gestion des éclosions**

- Une éclosion peut être déclarée par le Bureau de santé publique de Toronto lorsque :
  - Au cours d'une période de 14 jours, il y a deux cas ou plus de COVID-19 confirmés en laboratoire chez des enfants, des parents/responsables, des membres du personnel ou d'autres visiteurs essentiels ayant un lien épidémiologique (par exemple, des cas qui font partie du même programme ON y va) où au moins un cas pourrait raisonnablement avoir acquis son infection dans un programme ON y va.
- Le Bureau de santé publique de Toronto collaborera avec le fournisseur du programme ON y va pour déterminer s'il existe des liens épidémiologiques entre les cas et si la transmission peut avoir eu lieu dans le cadre du programme ON y va.
- Si le Bureau de santé publique de Toronto déclare une éclosion, il déterminera les prochaines étapes appropriées, qui pourraient inclure une fermeture partielle ou complète du programme ON y va.

#### **Communication avec les familles/les responsables et les autres parties prenantes**

- Développer et mettre en œuvre des plateformes de sensibilisation et de communication pour fournir des informations sur le programme et des protocoles sur les mesures de santé et de sécurité (par exemple, les pratiques de dépistage, la distanciation physique et le fait de rester à

la maison si vous êtes malade). Les plateformes de communication peuvent inclure des sites web, des courriels, des affiches ou des comptes de médias sociaux.

- Afficher des panneaux indiquant aux participants et à leurs familles de ne pas participer s'ils sont malades.
- Communiquer régulièrement avec les partenaires et les parties prenantes, tels que les propriétaires d'immeubles et les gestionnaires immobiliers, afin de fournir des mises à jour sur les politiques et les procédures et d'aligner toute lacune ou préoccupation concernant les pratiques de prévention et de contrôle des infections.
- Les parents/tuteurs ont la responsabilité de fournir à leurs enfants et à eux-mêmes un ou plusieurs masques non médicaux ou un couvre-visage lorsqu'ils participent en personne aux programmes et services ON y va.
- Il faut demander à chaque parent/responsable d'accepter un code de conduite lorsqu'il participe au programme ON y va en plein air, y compris la distanciation physique et le lavage fréquent des mains. Les participants au programme ON y va qui ne sont pas disposés à respecter le code de conduite peuvent être invités à quitter le programme ON y va en plein air afin de protéger la sécurité de tous les participants. Comme toujours, la gestion de soutien du comportement sera mise en œuvre avant de demander à un participant de quitter le programme ON y va.
- Le Bureau de santé publique de Toronto fournira d'autres conseils sur l'information à communiquer aux autres membres du personnel et aux parents ou gardiens dans l'éventualité d'un cas ou d'une éclosion de COVID-19 dans l'espace extérieur du programme ON y va.

#### Responsabilité et assurance

- Les fournisseurs de services ON y va peuvent souhaiter consulter leur conseiller juridique ou leur conseiller en assurance pour toute autre considération relative à l'exploitation et à la fourniture de programmes et de services ON y va en personne pendant cette période.

#### b) Préinscription et dépistage

Tous les prestataires de services ON y va offrant des programmes en personne doivent mettre en place un processus de préinscription afin de s'assurer que les programmes ne dépassent pas leur capacité et que les participants connaissent les protocoles liés à la COVID. Ce processus doit comprendre les éléments suivants :

- Prévenir le personnel et les parents/responsables qu'ils ne peuvent pas participer à un programme ON y va en personne si eux-mêmes ou les enfants dont ils ont la charge présentent des symptômes associés à la COVID-19.
- Recueillir les coordonnées de tous les participants à des fins de recherche des contacts.
- Un dépistage quotidien doit être effectué pour tout le personnel et les participants avant l'entrée dans l'espace du programme. Fournir des formulaires de dépistage (pour [les enfants](#) et les [adultes](#)) et conseiller des mesures de santé et de sécurité renforcées.
- Les registres de dépistage doivent être validés par le personnel ON y va.
- Dans le cas où une personne ne serait pas dépistée avant d'arriver au programme ON y va, un dépistage actif (en personne) doit être disponible. Les dépisteurs doivent prendre les précautions appropriées, notamment en maintenant une distance physique d'au moins six pieds/deux mètres ou en étant séparés par une barrière physique (comme un plexiglas), et en portant des EPI.
- Un processus doit être mis en place pour s'assurer que les personnes faisant la queue sont physiquement éloignées les unes des autres.

- Le personnel du Centre ON y va, les étudiants en stage, les visiteurs essentiels et les participants présentant des symptômes nouveaux ou s'aggravant de COVID-19 doivent rester chez eux jusqu'à ce que :
  - Ils reçoivent un résultat négatif au test COVID-19
  - Ils reçoivent un diagnostic alternatif d'un professionnel de la santé
  - Cela fait 10 jours que les symptômes sont apparus et ils se sont améliorés depuis plus de 24 heures
- Personne ne peut participer à un programme ON y va en personne si l'un des membres de son ménage présente de nouveaux symptômes de la COVID-19 et/ou attend les résultats du test de la COVID-19 après avoir présenté des symptômes.
- Veuillez-vous référer au [questionnaire de dépistage du BSPT](#) pour les exceptions concernant les personnes ayant reçu un vaccin contre la COVID-19 dans les dernières 48 heures.
- Les prestataires doivent demander au personnel, aux élèves, aux visiteurs essentiels et aux parents/responsables de confirmer par écrit qu'ils ont passé le test de dépistage avec toutes les réponses négatives avant de participer au programme. Ces registres doivent être conservés pendant 12 mois.
- Toute information personnelle recueillie pour la recherche de contacts dans le cadre de la COVID-19 ne peut être utilisée qu'à cette fin, sauf si la personne concernée donne son accord. Les registres ne doivent être conservés que pendant 30 jours, puis détruits.
- Les personnes qui répondent OUI à l'une de ces questions ne doivent pas être autorisées à participer à la programmation ou à accéder à l'espace du programme ON y va. Orientez ces personnes vers le site Web du [Bureau de santé publique de Toronto](#) pour en savoir plus sur les prochaines étapes et sur le test COVID-19 dans les centres d'évaluation.

#### b) Intégration des services de base obligatoires

Les trois services de base obligatoires devraient être intégrés dans les programmes en personne, notamment : l'implication des parents et des responsables d'enfants, le soutien à l'apprentissage et au développement des jeunes enfants, et l'établissement de liens pour les familles. Les organismes sont encouragés à réfléchir aux services qu'ils fournissent à l'extérieur et à envisager des moyens novateurs pour que ces services puissent être fournis à l'extérieur en toutes saisons, le cas échéant.

En outre, les organismes sont censés fournir les services de base obligatoires en tenant compte du contexte spécifique de la pandémie COVID-19. Les organismes doivent soutenir les familles en leur offrant la possibilité de discuter des impacts de la COVID-19 sur les parents/responsables et leurs enfants, par exemple l'isolement social et les problèmes de santé mentale. Il peut s'agir d'un soutien familial individuel ou de séances de discussion en groupe pour les enfants et les adultes. Les organismes sont également encouragés à établir des liens avec d'autres organismes communautaires afin que les familles puissent obtenir le soutien dont elles ont besoin.

Le ministère de l'Éducation a élaboré une ressource intitulée [En se fondant sur Comment apprend-on](#) qui propose des approches pédagogiques pour la réouverture des établissements de garde d'enfants et de la petite enfance. Cette ressource partage des idées, des questions de réflexion et des leçons apprises pour soutenir les structures d'accueil de la petite enfance dans leurs efforts pour offrir des espaces physiques, sociaux et émotionnels sains aux enfants et à leurs familles.

#### c) Informations accessibles au public sur les services fournis

Pour faciliter l'accès aux services, les organismes doivent fournir des informations claires et accessibles au public sur les offres de programmes, les lieux et les dates/heures. Ces informations doivent être affichées

sur le site web de l'organisme ou sur les pages des médias sociaux, ainsi que sur une affiche ou un panneau au Centre si possible.

Les organismes sont encouragés à mener des actions de sensibilisation virtuelle pour s'assurer que les familles sont informées des programmes et des aides disponibles. Les organismes devraient également envisager des moyens de mener des actions de sensibilisation pour atteindre les nouvelles familles, en particulier celles qui pourraient avoir davantage besoin de soutien pendant cette période difficile (par exemple, les communautés marginalisées, les nouveaux parents, les familles en deuil ou traumatisées). Les documents de sensibilisation doivent mettre l'accent sur l'amélioration des pratiques de prévention et de contrôle des infections, et confirmer que les programmes ON y va sont accessibles, inclusifs et prêts à servir toutes les communautés, gratuitement.

#### d) Une programmation et une prestation fondées sur la Communauté

Les fournisseurs de services ON y va devraient se réengager auprès de leurs communautés pour identifier leurs besoins actuels. Il s'agit notamment d'impliquer les familles pour :

- Les types de soutien dont bénéficieraient les parents/responsables et les enfants;
- Des thèmes spécifiques, des activités, des discussions sur lesquelles se concentrer; et
- Les heures optimales pour l'accès des parents/responsables et des enfants aux services.

#### e) Une approche inclusive et fondée sur l'équité

Les impacts de la COVID-19 ont révélé et aggravé les inégalités subies par les communautés autochtones, noires et autres communautés méritant l'équité. De leur côté, les services à l'enfance de Toronto encouragent les fournisseurs de services ON y va à envisager des moyens par lesquels ils peuvent contribuer à minimiser les impacts sociaux et économiques sur les communautés rendues vulnérables par les barrières systémiques.

Les services et les programmes ON y va devraient promouvoir et utiliser activement une approche inclusive et fondée sur l'équité. La programmation doit refléter les expériences, les voix et les forces des enfants et des familles ayant des cultures, des identités et des capacités diverses. Les services devraient permettre aux participants de différents stades de développement et de différents styles d'apprentissage de participer dans la plus large mesure possible. Les participants devraient avoir la possibilité d'en apprendre davantage sur les multiples communautés et visions du monde et de les célébrer.

L'implication des familles et des responsables doit être utilisée pour informer sur la meilleure façon d'offrir une programmation inclusive et adaptée. Il pourrait s'agir d'offrir des programmes en groupe axés sur les besoins spécifiques de la communauté (par exemple, les communautés subissant un traumatisme racial, les enfants ayant des besoins de soutien supplémentaires) ou de fournir des programmes diversifiés pour les enfants sur l'ensemble du spectre du développement (prénatal à 6 ans).